

Finally, if you are interested in helping to direct the evolution of the membership in general, please consider joining the Membership Committee itself. Send me your name.

In conclusion, through our joint efforts we can help to raise the profile of Canadian Acoustics and surmount the barriers between disciplines, institutions, and geography which have separated Canadian acousticians in the past. The diversity in our field can emerge as a source of strength rather than of weakness. Membership growth of the CAA will enhance all acoustics professions in Canada and will lead to new opportunities in research, applications, employment, and social services related to acoustics.

A few minutes of your time in following through with one or more of the recommended actions will have far-reaching benefit. Your suggestions are always welcomed.

HIGHLIGHTS OF 1982 SURVEY ON OCCUPATIONAL NOISE AND HEARING
CONSERVATION REGULATIONS IN CANADA*

D.A. Benwell
Non-Ionizing Radiation Section
Radiation Protection Bureau
Environmental Health Centre, Room 233
National Health and Welfare
Ottawa, Ontario

Abstract

The Canadian Standards Association Task Force on Occupational Noise conducted a survey on occupational noise and hearing conservation regulation in Canada by sending out a questionnaire in January 1982 to 148 representatives of government, regulators, employers, labour, consultants, universities, and hospitals. All representatives were selected due to their interest in the subject. The questionnaire requested information on noise levels, hearing protection, audiometry, warning signs, noise surveys, and workers' compensation criteria and benefits. As of March 1983, 68 completed questionnaires were returned, and 6 letters sent in lieu of completed

questionnaires. Of the 68 completed questionnaires, 25 were returned by employers, 2 by labour, 23 by government or regulators, the remaining 18 were from consultants, universities, associations, etc. The majority of replies were primarily a personal view, although over half of these also reflected the views of their organization.

The results of the questionnaire clearly demonstrate a consensus for a national guideline on occupational noise and hearing conservation standards (over 80% of those that answered this question were agreed on this). In addition in all but one or two questions, most of the replies agreed on the details of the technical contents required.

Sommaire

Le Groupe de travail sur les bruits professionnels de l'Association canadienne de normalisation a effectué un sondage portant sur la réglementation des bruits professionnels et la préservation de l'ouïe au Canada en faisant parvenir, en janvier 1982, un questionnaire à 148 représentants du gouvernement, d'organismes de réglementation, d'employeurs, de travailleurs, d'experts-conseils, d'universités et d'hôpitaux. Tous les représentants ont été choisis à cause de leur intérêt pour le sujet. Le questionnaire demandait de l'information sur les niveaux de bruit, la protection de l'ouïe, l'audiométrie, signes d'avertissements, les sondages sur le bruit et les critères d'admissibilité des travailleurs et les indemnités. En mars 1983, 68 questionnaires dûment remplis ont été retournés et 6 lettres envoyées à la place des questionnaires remplis. Parmi les 68 questionnaires dûment remplis, 25 ont été retournés par des employeurs, 2 par des travailleurs, 23 par le gouvernement ou des organismes de réglementation; les 18 autres provenaient d'experts-conseils, d'universités, d'associations, etc. La majorité des réponses présentaient surtout un point de vue personnel, mais plus de la moitié d'entre elles reflétaient également l'opinion de l'organisme représenté.

Les résultats du questionnaire traduisent manifestement un consensus pour une directive nationale sur des normes de bruits professionnels et de préservation de l'ouïe (plus de 80% des personnes qui ont répondu à cette question étaient en accord). A part une ou deux questions, la majorité des réponses concordaient sur les détails du contenu technique nécessaire.

*A copy of this report may be obtained by writing to the author.

Une copie de ce rapport peut être obtenue en écrivant à l'auteur.

IRSST

Institut de recherche
en santé et en sécurité
du travail du Québec

L'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec a été constitué en corporation le 28 novembre 1980. L'Institut assume la responsabilité du développement, de la coordination et de l'exécution des activités de recherche pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et plus spécifiquement à l'identification et à l'élimination à la source des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

**Direction des services de laboratoire
Secteur sécurité et ingénierie**

Ingénieur spécialiste en vibrations

Fonctions:

Sous la supervision générale du coordonnateur du secteur sécurité et ingénierie de la Direction des services de laboratoire, le candidat participera à l'élaboration et à la réalisation de projets de recherche appliquée visant à réduire, à la source, les vibrations transmises au corps humain par les outils, les machines et le matériel roulant. Il participera aux travaux d'une équipe dont les principaux thèmes de recherche sont l'élaboration de méthodes de mesure des vibrations en laboratoire et en milieu de travail, l'évaluation des vibrations émises par les machines, les outils et le matériel roulant, l'évaluation des moyens de contrôle disponibles ainsi que la conception de nouveaux moyens de contrôle.

Qualifications:

Le candidat devra posséder un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle avec expérience équivalente en travaux de recherche. Il devra avoir une formation de base en ingénierie (B. Ing.) et justifier une expérience appropriée.

Le candidat devra démontrer de bonnes aptitudes à élaborer et à réaliser des projets de recherche. L'aptitude à communiquer l'orientation et les résultats de ses travaux sera un atout important.

Lieu de travail:

IRSST, 505, de Maisonneuve Ouest, Montréal

Traitement:

Le salaire variera selon les qualifications et l'expérience.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae, en vous référant au numéro de concours 84-006 à:



**Institut de recherche en santé
et en sécurité du travail du Québec
Service des Ressources humaines
505, de Maisonneuve ouest
Montréal (Québec)
H3A 3C2**